



Ministère de l'Intérieur

Le 31 octobre 2014

Communiqué de presse

La conduite accompagnée désormais accessible dès l'âge de 15 ans

Pour les jeunes de France, le permis de conduire est le plus souvent un permis de travailler. C'est pourquoi, Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, a présenté avant l'été une refonte de l'examen du permis de conduire pour réduire les délais de passage de l'épreuve pratique, et le coût induit pour les jeunes et leurs familles. La réforme garantit aux inspecteurs du permis de conduire la pérennité de leur statut et la stabilité de leurs effectifs, et leur permet de se concentrer sur le passage de l'épreuve pratique. La durée de l'examen pratique est par ailleurs ramenée de 35 minutes à 32 minutes : ce sont ainsi 110 000 places supplémentaires par an ouvertes aux candidats, permettant de réduire le délai d'attente notamment en cas de deuxième tentative.

Dans le cadre de cette réforme et en complément de ces dispositions d'ores et déjà en vigueur, l'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans à partir du 1er novembre 2014 contre 16 ans auparavant. Les jeunes candidats au permis de conduire qui choisiront cette formule pourront passer le permis plus tôt, dès 17 ans et demi, afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité. L'objectif est de porter le nombre de jeunes bénéficiant de la conduite accompagnée de 30 à 50% d'ici à fin 2017. Cet objectif sera soutenu par des dispositifs complémentaires, en lien avec le ministère de la Ville, pour permettre aux jeunes dont les parents ne peuvent pas assurer l'accompagnement de bénéficier de celui d'adultes bénévoles.

Avancer d'un an l'accès à la conduite accompagnée offre aux candidats et à leur (ou leurs) accompagnateur(s) davantage de temps pour organiser les séquences d'apprentissage de la conduite et réaliser les 3 000 kilomètres à parcourir. Les jeunes conducteurs seront ainsi mieux formés, et la sécurité en sera renforcée : grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite, l'accidentologie est diminuée de 27% la première année du permis pour les 18-19 ans, et de 25% pour les 20-21 ans.

Plus d'expérience au volant, c'est également un meilleur taux de réussite au permis de conduire : 73,9 % de succès, contre 55,2 % par la voie traditionnelle. En 2013, près de 190 000 jeunes ont obtenu leur permis de conduire (catégorie B) grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite.

Service de presse de BERNARD CAZENEUVE - 01 49 27 38 53